



Les mesures SST

Pour une meilleure protection

Si vous êtes à moins de 2 mètres d'un usager

et

S'il n'y a pas de barrière physique entre vous et l'usager

Port obligatoire de la protection oculaire et du masque de procédure

Port correct de la protection oculaire

Lunettes : À privilégier en zone froide
Visière : À privilégier en zone tiède, chaude ou tampon



Ne pas porter sur la tête, le bras ou dans une poche

Pratiques essentielles

- J'évite de toucher le devant de ma protection oculaire. Je la manipule par les côtés (lunettes) ou l'élastique (visière).
- Si je touche ma protection oculaire, je procède à l'hygiène des mains avant et après.
- J'effectue la désinfection adéquatement.
- Je l'entrepose dans un sac de plastique propre identifié à mon nom (ex. sac Ziploc).



Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Québec